NOTE D'INFORMATION

ATLAS AMBITION

Nature juridique
FCP

Société de gestion
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23094 en date du 14/06/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT** sise à **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100** représentée par Madame Nezha ALAOUI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

ATLAS-CAPITAL MANAGEMENT
88 Rue El Marrakchi Q. Hippodrome
20100 Casablanca
Tél:+212(0) 522 23 76 02 Fax +212(0) 522 36 87 84

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATLAS AMBITION**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037194**
- Date et référence de l'agrément : **31/03/2014, AG/OP/008/2014**
- Date de création : **06/06/2011**
- Siège social : **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sise à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Karim FATH** et **Monsieur Tarik LOUDIYI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
ATLAS CAPITAL BOURSE	Amine EL JIRARI
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT	Nerha ALAOUI
ATLAS PORTFOLIO MANAGEMENT	Marc KREIKER

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'offrir à ses clients, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle de son indice de référence via une gestion active fondée sur une approche de sélection de valeurs combinant à la fois l'analyse fondamentale et l'analyse quantitative.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Les investissements en titres d'OPCVM représenteront au maximum 25% des actifs du FCP.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans le respect des règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP est exclusivement investi en :

 - **Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Parts d'OPCVM « monétaire », « OCT », « OMLT », « Diversifié » et « Actions » ;**
 - **Opérations de mise et de prise en pension ;**
 - **Dépôt à terme ;**
 - **Parts d'Organismes de Placement Collectifs en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Prêts ou emprunts de titres selon la réglementation en vigueur.**
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **14/07/2011.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire conformément aux méthodes d'évaluation précisées ci-après : Les méthodes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire N°02/04 relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des membres du réseau de commercialisation et publication, au moins une fois par semaine, dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 30mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum du montant souscrit dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum du montant racheté dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'OPCVM gérés par Atlas Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés une fois par mois.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(7) Prestation d'Atlas Capital Management	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)
(6) Maroclear : Droit d'admission (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
(5) Maroclear : Commission de gestion du compte émission (Mensuel)	300 DH HT
(4) Commissions du dépositaire	0,040% HT
(3) Commissions de l'AMMC	0,025% HT
(2) Honoraires du commissaire aux comptes	15 000 DH HT
(1) Frais de publication	10 000 DH HT

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H